



DESTINATAIRES : Gestionnaires, employés et médecins du CMSSS d'Argenteuil

EXPÉDITRICES : Fanny Laverdure, conseillère cadre en prévention et contrôle des infections (PCI)
D^{re} Julie Tremblay, microbiologiste-infectiologue

DATE : 28 janvier 2025

OBJET : **ÉCLOSION DE ROUGEOLE AU CMSSS D'ARGENTEUIL**

Nous tenons à vous aviser qu'une écloison de rougeole sévit actuellement au CMSSS d'Argenteuil, suite à la découverte de trois cas d'acquisition nosocomiale chez des travailleurs de la santé. Considérant que ces employés ont circulé dans plusieurs secteurs de l'installation pendant leurs périodes de contagiosité, l'ensemble de l'installation est touchée par cet avis.

Le virus de la rougeole étant hautement transmissible par voie aérienne, un ensemble de mesures PCI ont été mises en place et se doivent d'être respectées :

- a) Le port du masque N95 est requis pour tous les travailleurs de la santé de l'installation, en tout temps (sauf lors des repas), jusqu'à nouvel ordre.
- b) Pratiquer l'auto-isolement au travail (manger seul ou à distance des autres, pas de covoiturage, respect du port du masque, etc.).
- c) Tous les travailleurs devront surveiller l'apparition de symptômes compatibles avec la rougeole jusqu'à nouvel ordre (fièvre, toux, coryza, conjonctivite ET éruption cutanée maculopapulaire). En présence de symptômes, le travailleur devra rapidement contacter son gestionnaire et le Service de prévention, secteur risques biologiques (ssmet.prevention.cissslau@ssss.gouv.qc.ca) pour confirmer s'il peut se présenter au travail ou non.
- d) Effectuer rigoureusement l'évaluation des symptômes de tous les usagers de façon quotidienne et aviser le Service de PCI si un usager développe des symptômes compatibles avec la rougeole. En cas de suspicion, appliquer des précautions additionnelles Aériennes en chambre à pression négative.
- e) Valider le statut immunitaire de tous les usagers admis à l'urgence et à l'unité de soins de courte durée et le noter au dossier (épisode antérieur de rougeole, vaccination 1 ou 2 doses, non vacciné, etc.).
- f) Lorsque possible, limiter les consultations d'usagers réceptifs ou vulnérables (ex. : tenter de reporter un rendez-vous non urgent, téléconsultation, etc.).
- g) Diffuser et appliquer l'appel à la vigilance de la Direction de santé publique joint.